

TITRE DU PROJET :

**Agrandissement du L.E.S. de Lachenaie (secteur nord)**

MÉMOIRE

présenté devant le

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

Jean-François Lepage  
Jean-Sébastien Beauchesne  
Bjenk Ellefsen  
Martin Frappier  
Isabelle Gaul  
Mélanie Guillotte  
Geneviève Methot  
Jean-Philippe Pleau  
Marco Silvestro  
Annie Thiffeault  
François Vincent

Citoyens et résidents de la Ville de Montréal

Février 2003

Montréal, 27 février 2003

Mme Gisèle Gallichan,  
Présidente de la commission,  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

C'est à titre de citoyens et de résidents de la Ville de Montréal que nous désirons déposer ce mémoire, concernant le projet d'agrandissement du Lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord), devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Les conséquences environnementales d'une gestion inadéquate des matières résiduelles dépassent largement les mauvaises odeurs qui peuvent affecter certains secteurs avoisinants un site d'enfouissement. Parce que notre environnement a une capacité limitée à absorber les déchets, et parce que nous en produisons tous, nous sommes tous concernés par la gestion des matières résiduelles et interpellés par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Cependant la question de la gestion des matières résiduelles est fort complexe et beaucoup de citoyens, comme nous, sensibles à la cause environnementale, ne savent pas comment intervenir. Nous désirons avant tout exprimer une opinion favorable à une gestion écologique des déchets, à une prise en compte prioritaire des considérations environnementales (par rapport principalement aux considérations économiques) dans l'évaluation du projet. Puisque nous ne sommes pas des experts en la matière, nous nous noyons rapidement dans la pléthore de considérations techniques qui dépassent largement notre compétence de citoyen. Nous savons que des groupes tels le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) et Action Re-buts, qui possèdent une profonde expertise en la matière, interviendront dans cette consultation afin de défendre la position écologiste en faisant intervenir ces considérations techniques mieux que nous ne pourrions le faire. Nous en profitons donc pour exprimer notre appui à la position qu'ils défendront devant cette même commission.

Pourtant, la complexification technique des enjeux masque parfois une réalité sur laquelle nous avons une certaine emprise, ou du moins à propos de laquelle nous pouvons – et devons – prendre position. C'est pourquoi nous aimerions discuter deux arguments triviaux favorables à l'agrandissement du lieu d'enfouissement, souvent présentés comme des truismes : 1) nous n'arrêterons pas de produire des déchets du jour au lendemain, et en attendant il faut bien les mettre quelque part; 2) l'enfouissement est la façon la moins dispendieuse de disposer des matières résiduelles.

1) Dans un premier temps, il est vrai que nous n'arrêterons pas de produire des déchets en claquant des doigts, mais il faut faire attention de ne pas présenter cette production comme un phénomène inéluctable, une fatalité sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir. D'ailleurs, les déchets n'ont pas toujours existé : ils sont la résultante de nos choix, individuels et collectifs, principalement en matière de production et de consommation. Nous produisons et consommons des produits à usage unique, emballés individuellement, sans nous soucier de ce qu'il en advient une fois que nous n'en avons plus besoin. Il existe pourtant une multitude de moyens à mettre en œuvre pour favoriser une réduction des déchets. Ils concernent autant nos choix collectifs en matière de production (notamment en responsabilisant les entreprises quant à leurs produits et emballages) que nos comportements individuels, quotidiens en matière de consommation (en choisissant des produits durables, réutilisables, moins emballés, etc.).

Nous devons également voir les matières résiduelles comme des ressources, non comme des déchets, tel que le proposent Action Re-buts et le Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ), et se donner les moyens de les traiter comme tels. En optant pour l'enfouissement à long terme, comme on nous le propose pour le site de Lachenaie, nous choisirions d'enterrer ces ressources en les concentrant et en les laissant se détériorer, en même temps que notre environnement. On nous propose d'enterrer nos problèmes de façon à ne plus les voir, manière beaucoup moins salissante (mais ô combien plus polluante) de jouer à l'autruche, d'éviter d'avoir à remettre en question nos propres abus. Bien sûr, nous ne cesserons pas de produire des déchets du jour au lendemain, mais la première chose à faire pour

provoquer un changement important, c'est de refuser le statu quo de l'enfouissement.

2) Dans un deuxième temps, nous devons nous demander pour quelle raison l'enfouissement est présenté comme la façon la moins dispendieuse de traiter les déchets. La raison *semble* simple : avec l'enfouissement pêle-mêle, il n'y a pas à traiter les déchets. Il n'y a que les coûts de la collecte, du transport et des incontournables précautions environnementales. Alors qu'avec le recyclage, par exemple, cela suppose des infrastructures, de la main d'œuvre, etc. Mais dans cette équation, quelle valeur attribue-t-on au sol dans lequel nous enfouissons les déchets ? L'enfouissement est peu coûteux parce que vraisemblablement, nous lui en accordons très peu. En fait, il semble qu'il nous soit plus important que "*disparaissent*" les déchets loin de notre cour, sans que ne soit mise en cause notre propre responsabilité.

Au contraire, en augmentant le coût relatif de l'enfouissement (par exemple en raréfiant les sites d'enfouissement, ce qui équivaut à réduire l'offre, ou en augmentant les coûts d'utilisation du sol pour l'enfouissement), la demande doit nécessairement se tourner vers d'autres options. De cette façon, le recyclage devient plus intéressant pour les entrepreneurs et les décideurs publics. Actuellement, le recyclage fait face à une concurrence déloyale de la part de l'enfouissement, et l'agrandissement du site de Lachenaie ne peut que consolider cet état de fait. Cela a comme conséquence immédiate de rendre pratiquement impossible pour les décideurs publics le choix de modes de gestion des matières résiduelles plus sains pour l'environnement.

En ce sens, est-il utile de rappeler que le recyclage est loin d'être la seule façon de gérer écologiquement les matières résiduelles. La réduction et la réutilisation, qui précèdent le recyclage dans la hiérarchie des 3R, sont pourtant rarement les premiers à faire l'objet de mesures concrètes. Il y a un énorme travail de sensibilisation et d'éducation à faire à ce propos, et on peut se demander à juste titre de quelle façon l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie y contribuera.

La promotion d'une gestion écologique des matières résiduelles aura toujours à surmonter une part importante d'inertie tant et aussi longtemps que l'enfouissement pêle-mêle favorisera une attitude de non-responsabilité, et qu'une crise ne nous obligera pas à remettre en question notre production de déchets. Les mesures préventives liées à l'enfouissement peuvent peut-être permettre de retarder cette crise, mais certainement pas de l'éviter. Il faut que soient mises en place les conditions favorables à une véritable remise en question, de la même façon qu'ont été mises en place les conditions qui prévalent actuellement : par des choix, individuels certes, mais d'abord et avant tout collectifs, politiques.

Ce que nous souhaitons, c'est :

- 1) que la commission refuse les arguments spécieux qui favorisent l'enfouissement pêle-mêle que sont :
  - a. "nous n'arrêterons pas de produire des déchets du jour au lendemain";
  - b. "l'enfouissement pêle-mêle coûte moins cher";
- 2) que la commission recommande des mesures à mettre en œuvre afin que les citoyens soient davantage sensibilisés et informés sur la question de la gestion des matières résiduelles et sur les conséquences réelles des gestes quotidiens et des choix collectifs sur notre environnement;
- 3) que la commission recommande des mesures à mettre en œuvre afin que de véritables alternatives à l'enfouissement soient disponibles à grande échelle pour les citoyens afin que chacun puisse contribuer concrètement à une saine gestion des matières résiduelles;
- 4) pour ce faire, que la commission recommande des mesures à mettre en œuvre afin que les conditions soient favorables à ce que les décideurs publics puissent concrètement opter pour de telles alternatives.

Nous sommes conscients qu'il s'agit davantage de questions de principes que de propositions concrètes. Il est vrai que nous cherchons à exprimer une opinion citoyenne, non pas exposer une expertise. En ce sens, nous faisons confiance aux divers intervenants qui travaillent à la promotion d'une gestion écologique des matières résiduelles. Nous croyons aussi que les commissaires du BAPE sont bien au fait des mesures concrètes à mettre en œuvre en ce sens, particulièrement

depuis l'audience générique sur la gestion des matières résiduelles dont le rapport, *Déchets d'hier, ressources de demain*, à été publié en 1997.

En somme, c'est à titre de citoyens concernés que nous demandons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement recommande le refus du projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie. Il s'agit pour nous de la seule façon de provoquer un véritable changement en matière de gestion des matières résiduelles, et de faire en sorte que les principes que nous défendons ici ne soient pas qu'un vœu pieux.

Jean-François Lepage  
Jean-Sébastien Beauchesne  
Bjenk Ellefsen  
Martin Frappier  
Isabelle Gaul  
Mélanie Guillotte  
Geneviève Methot  
Jean-Philippe Pleau  
Marco Silvestro  
Annie Thiffeault  
François Vincent